

**DÉLIBÉRATION**  
**du Conseil d'Administration de l'Université de Bretagne-Sud**

**SÉANCE du 06 novembre 2015**

---

**Délibération n° 114-2015**

Le conseil d'administration autorise à l'unanimité, et à titre exceptionnel, la prise en charge par le laboratoire LIMATB des frais d'hébergement de Florian HACHE pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 8 août 2015, soit un montant de 702,34 euros.

Membres en exercice : 25 membres

<u>Votes</u> : 19	Pour :	19
	Contre :	0
	Abstention(s) :	0

**Délibération adoptée.**

*Visa du Président*

Jean PEETERS  
  
Le Président,  
Jean  
PEETERS  


Document(s) en annexe au présent extrait : Projet de délibération

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 16 novembre 2015.

Document mis en ligne le : 16 novembre 2015.